

**Création. Après un bilan positif de leur activité en 2004, les partenaires du dispositif
Entreprendre en France / Haute-Garonne s'engagent pour la période 2005/2008.**

Entreprendre en Haute-Garonne : c'est reparti pour trois ans

C'est la voix remplie de fierté que Claude Terrazzoni, président de la CCIT, et Christel du Puy-Montbrun, présidente de la commission création et transmission d'entreprises, ont présenté à leurs partenaires du dispositif *Entreprendre en France / Haute-Garonne* les résultats et perspectives pour l'année 2004/2005. Les partenaires ont ensuite renouvelé leur appui au dispositif pour les 3 années à venir. Une signature anticipée pour pouvoir repartir du bon pied dès la rentrée de septembre. Créée en 1996, l'association *Entreprendre en France* a pour objectif « d'apporter aux porteurs de projets de création/reprise d'entreprises un accompagnement à la validation de leur projet grâce à la CCI et à l'ensemble de ses partenaires ». Lorsque le porteur de projet arrive avec un dossier construit et cohérent, la CCIT lui délivre un « passeport » qui lui donne accès à différents partenaires réunis par type d'activité dans des

« marguerites ». Depuis 1996, la CCIT a accueilli dans le cadre de ce dispositif plus de 3 500 porteurs de projets, 2 560 d'entre eux ont reçu le précieux « passeport », et près de 1700 entreprises ont été reprises ou créées, soit 3 326 emplois créés ou maintenus (dirigeants compris) lors de l'immatriculation. Au bout de 8 ans, 60% de ces entreprises existent toujours, un résultat record comparé au chiffre national qui évalue à 50% les disparitions d'entreprises au bout de 5 ans d'activité. « Un créateur ou un repreneur

d'entreprise isolé a beaucoup moins de chance de réussir », rappelle Christel du Puy-Montbrun. En 2004, la CCIT a délivré 348 passeports et accompagné la création ou la reprise de 183 entre-

prises. 323 emplois ont ainsi pu être créés ou maintenus. Côté nouveautés, le changement de statut, à venir ou déjà effectif, de grandes entreprises publiques comme EDF, GDF ou France Telecom a imposé à l'association de revoir la structure des « marguerites ». L'année 2005 voit donc l'apparition de deux dispositifs complémentaires, l'un qui regroupera les partenaires privés qui proposeront au détenteur du passeport des produits ou services spécifiques, et l'autre qui réunira des partenaires spéciaux pour les entreprises innovantes et qui l'accompagneront autour de thèmes comme la propriété intellectuelle, la réglementation, la fiscalité, etc. Au-delà de ces dispositifs la CCI, par la voix de Christel du Puy-Montbrun, a souhaité un accroissement des parrainages pour les jeunes, afin qu'ils soient épaulés dans les premières années de lancement de leur entreprise.

MARIE GRIVOT